

## Domaine d'application

### Pour quel objectif visé ?



Mise en sécurité des occupants

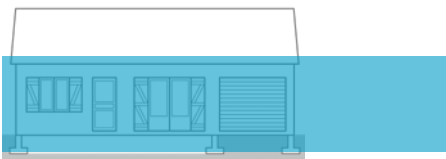


Réduction du délai de retour à la normale



Réduction des dommages

### Pour quel aléa ?



Ces mesures sont valables quelle que soit la hauteur d'eau.  
En cas de fort courant, les cloisons intérieures peuvent être détruites.

### Situation(s) de travaux possibles

prévention spécifique au risque d'inondation	
remise en état post-sinistre	✓
amélioration thermique	
réhabilitation structurelle	
remise aux normes	
entretien courant	✓

### Pour quel corps d'état ?



## Quel est l'objectif des travaux?

Les menuiseries intérieures (ouvrant/vantail et dormant/huisserie) ne sont pas conçues pour subir une immersion prolongée. Cette exposition à l'eau peut provoquer des dégâts.  
Toutefois, suivant le matériau constitutif, elles se comportent plus ou moins bien face à cette immersion.

Par exemple, après un contact avec l'eau, les menuiseries intérieures bois peuvent subir, lors du séchage, des déformations, des gonflements (panneaux de particules, carton), des décolllements (panneaux de contreplaqué), et des apparitions de moisissures.

De fait, très souvent, elles n'assurent plus leur fonction et il est nécessaire de procéder à leur remplacement.

**Le choix du matériau constitutif est donc essentiel.**

## En quoi consistent les travaux?

### Privilégier des huisseries peu sensibles à l'eau

Il est recommandé d'utiliser des matériaux peu sensibles à l'eau comme l'aluminium et l'acier traité. Avec ces matériaux, un nettoyage soigné suivi d'un séchage et d'un éventuel remplacement des joints (mousse, caoutchouc) permettent de retrouver un fonctionnement satisfaisant.

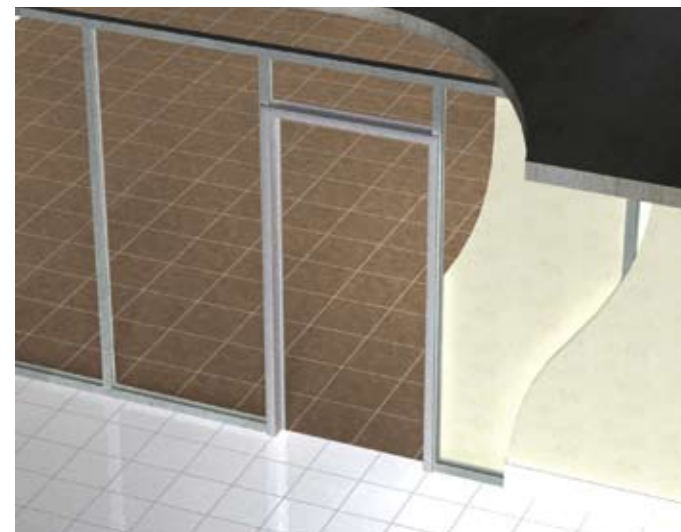
De ce fait, le choix d' huisseries métalliques permet de remplacer uniquement les portes intérieures endommagées par l'inondation.

Ce changement facile peut être nécessaire dès une demi-journée d'immersion pour des portes alvéolaires «isoplane» ou les portes de placard en aggloméré.

### Privilégier les plinthes peu sensibles à l'eau

Les plinthes en PVC ou céramiques sont peu sensibles à l'eau. Cette option permet ainsi de limiter les conséquences de l'inondation sous réserve que la fixation des plinthes garantisse leur maintien pendant et après leur immersion.

**Nota : Il conviendra de porter une attention particulière aux enjeux patrimoniaux et architecturaux.**



Remplacement de menuiseries intérieures (et plinthes) sur une cloison à ossature métallique.

## Quelles précautions pour mettre en œuvre ces travaux ?

### Quels autres travaux de prévention réaliser ?

#### ► Fiche n° 6

La présente mesure concernant les menuiseries intérieures peut être avantageusement associée avec la mise en place de cloisons à ossature métallique.

### Quelles sont les notions d'usage et de maintenance à appliquer ?

Le traitement des menuiseries en bois avec un produit de protection (vernis ou peinture) sur les faces intérieures ou extérieures s'avère en général insuffisant.  
Par mesure de prévention, dans le cas d'inondation lente, il est préférable de démonter les portes intérieures et de les stocker au-dessus des plus hautes eaux connues (PHEC).

### Quelles interfaces avec d'autres référentiels de construction ?

#### Interfaces réglementaires :

**Aération** : dans le cas d'une ventilation générale du logement, penser à un détalonnage des portes pour permettre la circulation de l'air jusqu'aux bouches d'extraction.  
Plus d'informations sur : [www.territoires.gouv.fr](http://www.territoires.gouv.fr) et [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) et [www.developpement-durable.gouv.fr/-Batiment-et-construction-.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Batiment-et-construction-.html)

**Etiquetage sanitaire** : les portes et fenêtres sont concernées par l'étiquetage sanitaire. Plus d'information sur : [www.territoires.gouv.fr](http://www.territoires.gouv.fr) et [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) et [www.developpement-durable.gouv.fr/-Batiment-et-construction-.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Batiment-et-construction-.html)

## Indicateurs économiques pour évaluer la pertinence des travaux

### Indicateur de pertinence économique

Cet indicateur global de la pertinence économique des mesures (ou d'efficacité des mesures) est décliné selon la situation de rénovation. Celui-ci est gradué par un nombre plus ou moins important d'étoiles, et ne s'intéresse qu'à l'effet des mesures en termes de réduction des dommages directs sur l'habitation rapporté aux coûts de mise en œuvre. L'indicateur renseigne sur la pertinence économique des travaux.

#### Rappel du domaine d'application de la fiche travaux :

quelle que soit la hauteur d'eau ; quelle que soit la durée d'immersion

### Estimation du coût des travaux H.T.

Les valeurs proposées (coût moyen de la main d'œuvre et des fournitures à neuf) proviennent de la base de données du Groupe Moniteur portant sur les prix de la construction Batiprix (données de 2011). Il s'agit de coûts moyens nationaux.

Porte alvéolaire avec huisserie métal	150 € H.T./ U
Plinthe PVC	32 € H.T. par ml

Situation(s) de travaux	Classement en étoile
<input type="checkbox"/> prévention spécifique au risque d'inondation	★ ★ ★
<input checked="" type="checkbox"/> remise en état post-sinistre	
<input type="checkbox"/> amélioration thermique	
<input type="checkbox"/> réhabilitation structurelle	
<input type="checkbox"/> remise aux normes	
<input checked="" type="checkbox"/> entretien courant	

### Dispositifs incitatifs

Comme expliqué en p.18 du guide, les travaux peuvent ouvrir droit :

- au crédit d'impôts développement durable (CIDD) ou à l'écoprêt à taux zéro (éco-PTZ) s'ils visent une amélioration de la performance énergétique
- à une subvention par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (Fonds Barnier) en cas de travaux prescrits par un PPR Inondation.
- à une subvention de l'ANAH en cas de traitement d'une situation d'habitat indigne, dégradé, de précarité énergétique, de copropriétés en difficulté ou d'adaptation à la perte d'autonomie.

Dispositifs	Pour quels travaux ?	Conditions d'octroi
<input checked="" type="checkbox"/> FPRNM (Fonds Barnier)	Si les travaux sont prescrits dans un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)	Maîtrise d'ouvrage assurée par les propriétaires
<input type="checkbox"/> CIDD		
<input type="checkbox"/> éco-PTZ		
<input checked="" type="checkbox"/> subvention ANAH	En cas de traitement d'une situation d'habitat indigne ou dégradé ou de précarité énergétique	Propriétaires occupants : conditions de ressources; Propriétaires bailleurs : loyer maîtrisé et conventionnement du logement